

I/ DEMANDES DIVERSES DU 12 AVRIL 2012

Cas 1

Date du courrier :

Nom :	CAPO	Prénom :	Willy
Activité :	Pâtisserie et autres métiers de bouche	Lieu d'implantation :	Vauclin
Date de réunion :	28/07/2011	Date de déblocage :	
Montant du prêt :	25 000 €	Echéance (hors assurance) :	416,67 €
Subv. ADI :	-	Points de vigilance :	- suivi de formation - bouclage du plan de financement
Subvention EDEN :	-	Investissements prévus	117 007,00 €
Motivation du comité	perspectives commerciales correctes et maîtrise de l'activité	Investissements réalisés	25 000 €
Solde :	-	Nombre échéances impayées :	-
C.A. réalisé	-	C.A. prévu :	- 201 960,00 €
Nombre d'entretien :	4	Pièces fournies :	Tableau de bord oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> - Accord de prêt bancaire

Date du dernier entretien :

26 mars 2012

Demande :

Décision concernant l'octroi du prêt suite à une modification du plan de financement

Le plan de financement initial prévoyait un PH de 25 000 € (accordé), une subvention régionale de 58 504 € (accordée), un apport personnel de 14 000 € et un prêt bancaire de 19 503 €.

Le chef d'entreprise nous a présenté un accord de prêt bancaire pour un montant de 50 000 €.

Observation :

Ce prêt doit couvrir l'apport personnel de Mr CAPO ainsi que le prêt bancaire prévu initialement pour un total de 33 503 €. Il y a donc un excédent de financement de 16 497 € qui permettrait l'acquisition d'un véhicule non prévu dans l'investissement de départ.

Si nous tenons compte de cet investissement supplémentaire le projet de Mr CAPO est supérieur à 120 000 €. Il n'est donc plus éligible au PH.

Si nous n'en tenons pas compte, compte tenu de l'excédent de financement le PH nécessaire au bouclage du plan de financement n'est plus que de 8 503 €

D'autre part, ce prêt bancaire augmentera sensiblement l'endettement de l'entreprise.

Situation du promoteur avant création :

Allocataire du RMI

Cabinet conseil :

Alizés développement

Chargé du suivi :**Avis du conseiller lors du passage en commission :**

Avis favorable, sous réserve de boucler le plan de financement.

Décision

Par 1 abstention et 5 voix pour le prêt d'honneur est ramené à 8 500 € compte tenu des éléments fournis. En effet les investissements plafonds pour l'obtention du prêt seraient dépassés si l'on tient compte de l'acquisition du véhicule. Le prêt est recalculé en prenant en compte le plan de financement initial et les ressources et de façon à ce que ces dernières ne soient pas excédentaires.

Cas 2

Date du courrier :	08 mars 2012		
Nom :	GROSY	Prénom :	Géronia
Activité :	Snack ambulant	Lieu d'implantation :	Schoelcher
Date de réunion :	06 avril 05	Date de déblocage :	01/12/05 : 7 500 € 23/01/05 : 7 500 € 11/04/06 : 1 000 €
Montant du prêt :	16 000 €	Echéance (assurance comprise) :	270,10 €
Subv. ADI :	2 000 €	Points de vigilance :	obtention des autres concours prévus au plan de financement
Subvention EDEN :		Investissements réalisés	39 000 €
Motivation du comité	bonnes perspectives commerciales, bonnes expériences du domaine	Nombre échéances impayées :	3
Investissements prévus	37 400 €	<u>ENTREPRISE radiée depuis 2010</u>	
Solde :	11 044,98 €		
Nombre d'entretien :	6	Pièces fournies :	Tableau de bord oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Bilan – compte de résultat <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> attestation CAF
Date du dernier entretien :	30 mai 2011		
Demande :	Réduction de l'échéance mensuelle à 100 €/mois		
Observation :	<p>Madame GROSY n'a pas d'activité. Elle a procédé à la radiation de son entreprise que fin 2010. La promotrice bénéficie de l'allocation adulte handicapé dont montant est de 749 €/mois. Son époux est sans emploi. Les échéances sont honorées grâce à ses prestations sociales.</p> <p>Faute d'avoir trouvé un emplacement, la promotrice s'est décidée à vendre son snack le mois dernier. La somme de 5 000 € lui a été versée par l'acheteur et le solde (soit 6 000 €) lui sera donné sous forme d'échéance mensuelle (500 €/mois jusqu'au démarrage de l'activité de l'acheteur).</p> <p>La promotrice sollicite une réduction de son échéance à 100€/mois. Car Mme GROSY a également un prêt bancaire à honorer (14 000 € = solde + frais contentieux) auprès du Crédit Mutuel. Mme GROSY est convoqué devant le Tribunal le 17 avril prochain concernant cette affaire.</p> <p>N.B : - Un versement de 100 € a été effectué par la promotrice pour le mois de Mars et avril 2012</p> <p>- La promotrice a déjà bénéficié de 6 avenants. Les remboursements sont réalisés grâce à son allocation adulte handicapée.</p> <p>- Promotrice de bonne foi, qui est toujours restée en contact avec le chargé de suivi.</p>		
Situation du promoteur avant création :	Allocataire du RMI		
Cabinet conseil :	EP CONSEIL	Chargé du suivi :	Melle BONHEUR

Avis du conseiller lors du passage en commission :

Eu égard à l'absence totale de concurrents dans la zone, ce projet paraît viable dans la mesure où la promotrice obtiendrait une exclusivité d'exploitation pour cette zone

Décision

Les échéances du prêt sont ramenées à 100 € durant six mois. Un point sera réalisé avec la promotrice à cette période.

Cas 3

Date du courrier :	08 mars 2012	Prénom :	Michael
Nom :	MARTIAL	Lieu d'implantation :	Fort de France
Activité :	Pêche	Date de déblocage :	18/04/11 : 9 600 € 25/05/11 : 6 400 €
Date de réunion :	21/10/10	Echéance (assurance comprise) :	333.56 €
Montant du prêt :	16 000 €	Points de vigilance :	obtention des autres concours prévus au plan de financement
Subv. ADI :		Investissements réalisés	20 000 €
Subvention EDEN :		Nombre échéances impayées :	0
Motivation du comité	bonnes expériences du domaine	Tableau de bord	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Investissements prévus	54 131 €	Pièces fournies :	Bilan – compte de résultat <input type="checkbox"/>
Solde :	11 044,98 €		Autre <input checked="" type="checkbox"/> attestation CAF
Nombre d'entretien :	4		
Date du dernier entretien :	10/04/2012		
Demande :	Suspension des échéances mensuelles.		
Observation :	Mr MARTIAL n'a toujours pas pris livraison de son bateau et demande le report des prélèvements à la livraison.		
Situation du promoteur avant création :			
Cabinet conseil :		Chargé du suivi :	Mr PASSAVAN

Décision

La décision est ajournée en attendant la réponse du fabricant concernant l'état d'avancement des travaux, les délais de livraison du bateau ainsi celle du promoteur concernant l'utilisation du prêt d'honneur.